

Annexe 1
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Note synthétique

(Art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le SDIS de Loire-Atlantique est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des femmes et des hommes ainsi que des moyens affectés aux missions de secours.

I- Éléments de contexte

Population municipale de Loire-Atlantique (en nb d'habitants)

Au 1 ^{er} janvier 2021 (recensement 2018) ¹	Au 1 ^{er} janvier 2022 (recensement 2019) ²	Variation 2021 / 2022	
1.441.302	1.458.259	+ 16.051	+ 1,1 %

Depuis 2015, la population du département s'est accrue de près de 125.000 habitants soit une augmentation totale de 9,2 %.

Activité opérationnelle

Type d'interventions	2022	Variation 2021 / 2022
Secours à personnes	60.090	+ 9,2 %
Accidents voie publique	6.893	+ 4,6 %
Incendie	5.756	+ 15,9 %
Opérations diverses	6.108	+ 6,9 %
Risques technologiques	522	- 8,9 %
Total	79.369	+ 8,9 %

L'activité opérationnelle du SDIS de Loire-Atlantique croît à un rythme moyen de 4,2 % par an depuis 2015, soit globalement de plus de 20.000 interventions. Cette évolution a connu une inflexion en 2020 imputable aux confinements de la population et restrictions d'activités mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaires due à la COVID-19.

¹ Décret 2020-1706 du 24 décembre 2020

² Décret 2021-1946 du 31 décembre 2021

Le budget par grands postes

La section de fonctionnement

En milliers d'euros

Dépenses	CA 2022	N / N-1	Recettes	CA 2022	N / N-1
Charges de personnel	83.496	+ 3,4 %	Contribution du Département	55.613	+ 4,9 %
<i>Dont masse salariale</i>	68.254	+ 2,6 %			
Dépenses de gestion	13.526	+ 8,0 %	Contribution des communes et EPCI	49.903	+ 2,1 %
Frais financiers	877	- 0,2 %	Autres recettes	2.640	+ 26 %
Subventions	629	- 1,4%	Cessions	222	NS
Provisions	111	NS	Reprise sur provisions	0	NS
Charges COVID	73	-	Produits COVID	392	-
Total des dépenses réelles	98.712	+ 2,8%	Total des recettes réelles	108.770	+ 2,6 %
Dotations aux amortissements	12.208	+ 1,0 %	Neutralisation des amortissements	2.666	- 11 %
Autres dépenses d'ordre	229	NS	Autres recettes d'ordre	44	NS
TOTAL DES DEPENSES	111.149	+ 1,3 %	TOTAL DES RECETTES	111.480	+ 1,8 %

NS : Non significatif

Les dépenses réelles de fonctionnement sont impactées à la fois par :

- des mesures gouvernementales visant à soutenir le pouvoir d'achat (hausse du point d'indice de traitement des fonctionnaires et revalorisation des taux horaires des indemnités versées aux SPV),
- une forte inflation qui s'applique à l'ensemble des achats externes, tout particulièrement sur les carburants (+ 28,5%),
- par la croissance significative de l'activité opérationnelle qui impacte tant les charges de personnel que les consommations (fournitures opérationnelles, carburant, ...).

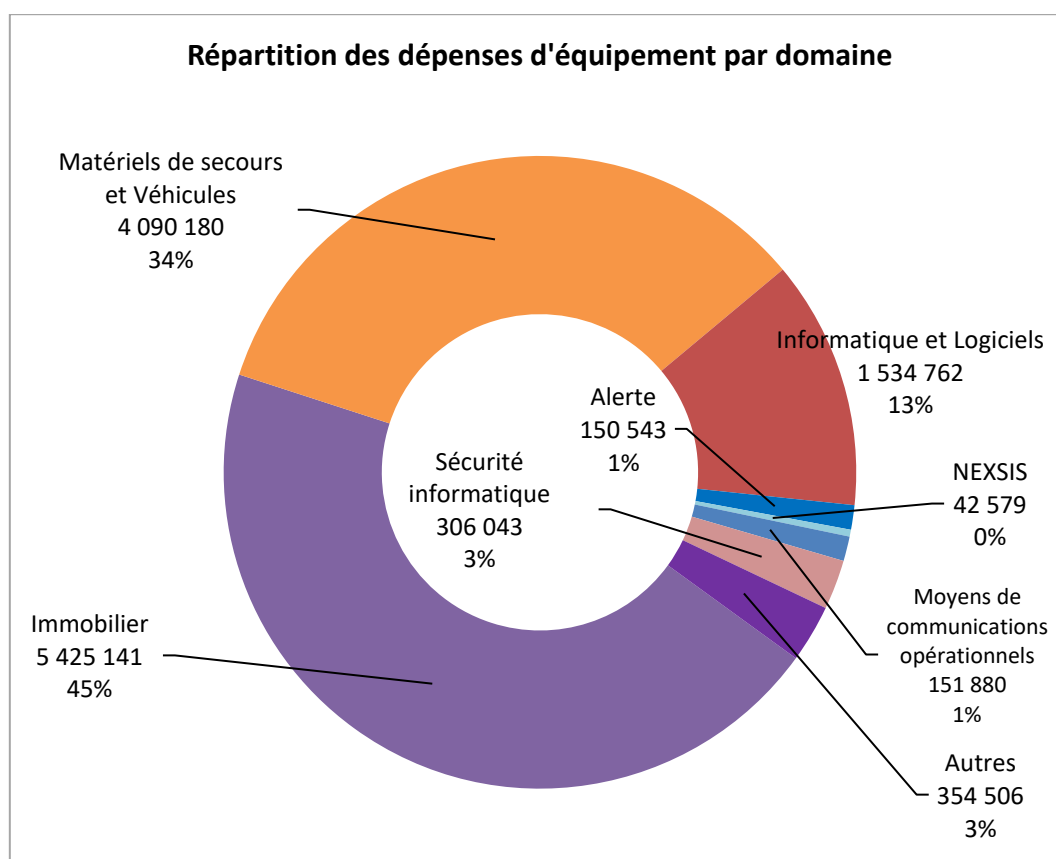
Section d'investissement

En milliers d'euros et hors double compte

Dépenses	CA 2022	N / N-1	Recettes	CA 2022	N / N-1
Remboursement du capital des emprunts	3.488	+ 2,8 %	Dotation du Département	5.400	+ 170 %
Dépenses d'équipement	12.055	- 5,5 %	FCTVA	1.821	+ 14 %
Dépenses CIR	2.295	NS	Capitalisation du résultat	0	NS
Autres	-	-	Remboursement CIR	1.457	NS
			Autres	59	+ 33 %
Total des dépenses réelles	17.838	+ 5,9 %	Total des recettes réelles	8.737	+ 45 %
Neutralisations des amortissements	2.666	- 11 %	Amortissements	12.208	+ 1,0 %
Autres dépenses d'ordre	44	NS	Autres recettes d'ordre	229	NS
TOTAL DES DEPENSES	20.548	+ 0,9 %	TOTAL DES RECETTES	21.174	+ 7,3 %

NS : Non significatif – CIR : centre d'intervention routier

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :



Les résultat et solde d'exécution

La gestion de l'exercice 2022 conduit aux résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de la gestion de l'exercice 2022 <u>avant</u> neutralisation des dotations aux amortissements	- 2.335.457,97 €
Résultat de la gestion de l'exercice 2022 <u>après</u> neutralisation des dotations aux amortissements	+ 330.542,03 €
Résultat antérieur reporté (exercice 2021)	+ 3.755.632,02 €
RESULTAT NET	+ 4.086.174,05 €
Section d'Investissement	
Solde d'exécution d'investissement 2022	+ 625.493,89 €
Solde d'exécution antérieur reporté (exercice 2021)	+ 2.357.088,26 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 2.982.582,15 €
Solde des restes à réaliser 2022	- 1.691.819,29 €
SOLDE NET DE L'EXERCICE	+ 1.290.762,86 €

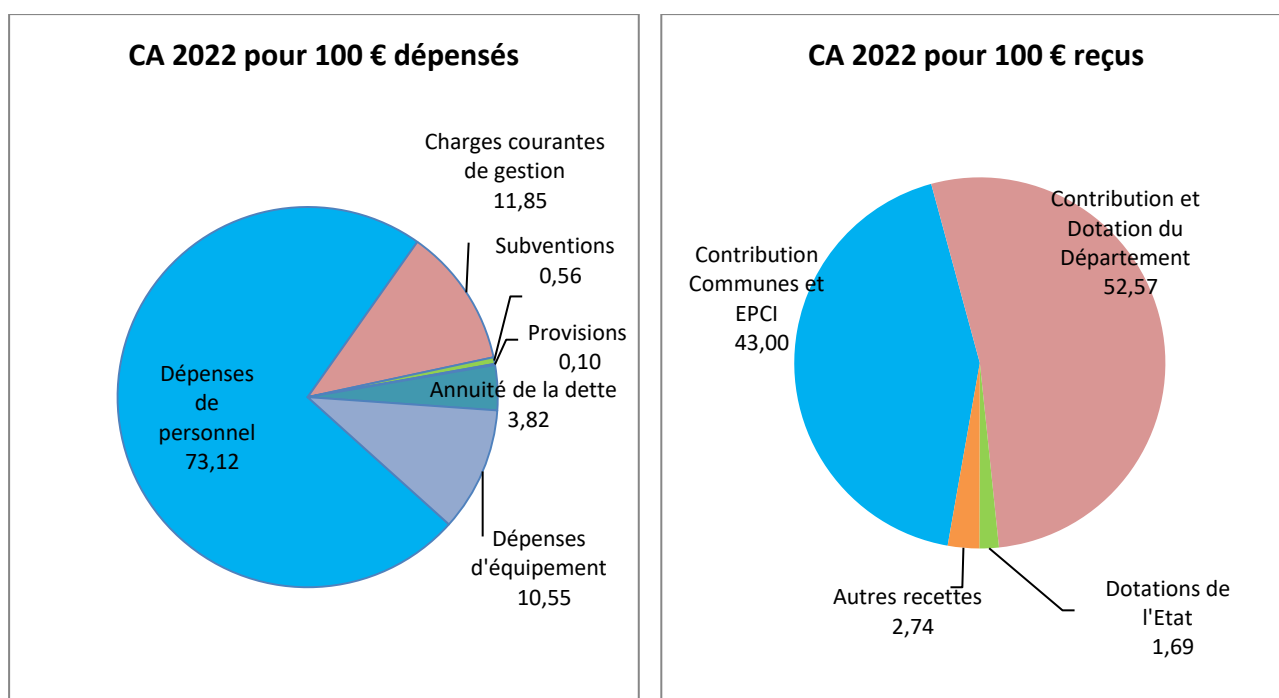
Les engagements pluriannuels

Le SDIS de Loire-Atlantique gère les opérations pluriannuelles des dépenses d'équipement selon les mécanismes des autorisations de programme.

Le stock des autorisations de programme votées s'élève à 76,9 M€ au 31 décembre 2022 dont 25,8 M€ de dépenses ont été réalisées au 31 décembre 2022. Les crédits de paiement pour l'exercice 2023 de ces autorisations de programme s'élèvent à 14,7 M€ et 34,3 M€ restent à financer sur les exercices suivants.

La clôture de cinq autorisations de programme est prononcée à l'occasion du compte administratif 2022.

Vue d'ensemble



Les indicateurs financiers

Le compte administratif 2022 se traduit par les niveaux d'indicateurs suivants :

	Valeur au 31/12/2022	Evolution par rapport à 2021
Stock de dette	25.932.119 €	- 3.487.691 €
Epargne brute (ou CAF)	9.436.358 €	+ 11,5 %
Taux d'épargne brute	9,2 %	/
Epargne nette	6.458.667 €	+ 16,8 %
Taux d'épargne nette	6,0 %	/
Capacité de désendettement (en années de CAF)	2,6	/

Bien que le SDIS échappe à la flambée des prix du gaz et de l'électricité (prix encadrés par les marchés de fourniture en gaz et en électricité conclus en 2019), il est toutefois exposé à l'inflation sur l'ensemble de ses achats externes. Cette exposition est renforcée par la croissance de son activité. Dans le même temps, le SDIS a dû intégrer dans son budget les mesures adoptées par le gouvernement en vue de soutenir le pouvoir d'achat (hausse du point d'indice et revalorisation du taux horaire des indemnités SPV de + 3,5 % chacun). Dans ces conditions, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de + 2,8 % (à noter que la seule hausse du point d'indice justifie de près de 45 % de la hausse totale).

Face à cette situation, le Département a renforcé son soutien au SDIS et accru sa participation de 4,9 % par rapport à 2021 (montant total de la participation du département = 55,6 M€). Les recettes réelles ont ainsi augmenté de 2,6 % par rapport à 2021. Hors produits des cessions (exclus du calcul des épargnes), les recettes réelles de fonctionnement évoluent à un rythme supérieur à celui des dépenses (+ 3,5 % contre + 2,8 %) et conduisent à une amélioration significative de l'épargne brute (+ 11,5 %). Celle-ci se situe alors à un niveau proche de 10 M€ et représente 9,2 % des produits de fonctionnement. Cette amélioration bénéficie également à l'épargne nette qui atteint les 6 % des produits de fonctionnement alors qu'elle était passée sous cette barre en 2021.

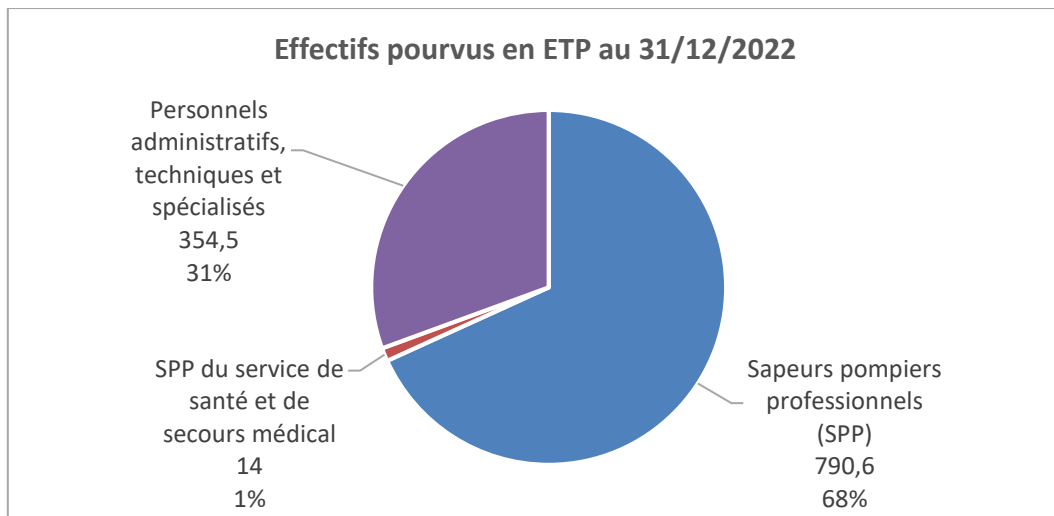
Cette amélioration n'est toutefois pas suffisante puisqu'elle ne permet pas de rétablir la situation financière et budgétaire du SDIS, structurellement déficitaire depuis 2019. La couverture de la totalité des dotations aux amortissements de l'exercice n'est encore pas assurée et le recours à la neutralisation des dotations aux amortissements des bâtiments publics et des subventions à son niveau maximal (2,7 M€) est toujours requis.

Le SDIS poursuit son désendettement initié depuis 2009 (- 48 M€ sur la période), le département ayant confirmé son soutien par une dotation d'investissement de 5,4 M€. Conjugué à une amélioration de l'autofinancement brut, la capacité de désendettement du SDIS ne s'élève plus qu'à 2,6 années d'épargne brute. Il s'agit d'un niveau inédit depuis la départementalisation.

L'amélioration constatée de la situation financière doit être nuancée puisqu'elle n'est due qu'à l'abondement exceptionnel de 1,5 M€ versé par le Département. En son absence, le résultat après neutralisation des dotations aux amortissements aurait été déficitaire de 1,2 M€ et les taux d'épargne brute et nette auraient été les plus bas jamais enregistrés (7,9 % et 4,7 %). De plus, l'effort du Département a permis pour l'essentiel la réalisation de dépenses pérennes (hausse du point d'indice du traitement des fonctionnaires et du taux d'indemnité des SPV) qui devront à nouveau être financées dans les budgets 2023 et suivants.

Par ailleurs, alors qu'en 2022 le SDIS était couvert par les prix des marchés de fourniture de gaz et d'électricité conclus en 2019, il est exposé depuis le 1^{er} janvier 2023 aux conditions de nouveaux marchés, basés sur les prix actuels du marché des énergies.

Les effectifs



ETP : équivalent temps plein

Les effectifs permanents dont la répartition est présentée ci-dessus sont complétés par 3.331 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en activité - hors double statut - qui participent aux missions de secours du SDIS et sont indemnisés en fonction du temps qu'ils consacrent à l'activité de SPV.